

SITE en VAL DE NOYE

Extrait du registre des délibérations

Séance du comité syndical du 25 août 2025

n° 2025-08-25-04

Date de la convocation

14/08/2025

Convoqués : (11 titulaires +
11 suppléants)

Présents : 8

Représentés : 0

Absents : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt cinq août à dix huit heures et trente minutes, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ailly-sur-Noye sous la présidence de Vincent DAINE, Président

Étaient présents : Vincent DAINE, Annie COCHET, Céline TAMPIGNY, Gaëlle PROISY, Jean-Jacques OLEON, Fabien LESIEUR, Gérard LEROY, Edith DELBEY.

Étaient représentés : /

Étaient absents excusés : Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Cédric BOQUET, Richard BENOIT, Anne-Marie LATEUR,

Étaient absents non excusés : Nicolas BLIN, Laurine COTEL, Pascale GIRARD, Catherine WANTIEZ, Aurore PREVAL, Annabelle RATIER, Delphine SKRZYNSKI ; Ludovic HERVY, Martial VAN HOOREBEKE.

Monsieur Fabien LESIEUR est désigné secrétaire de séance

Vu la délibération du comité syndical en date du 13 décembre 2021,

Vu la Convention Territoriale Globale de services aux familles 2021-2025,

OBJET :**Convention Territoriale
Globale (CTG)
de services aux
familles avec la CAF de
la Somme 2026-2029**

Dans le cadre du partenariat entre les communes, les acteurs composant son territoire et la CCALN.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la CAF de la Somme pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants du territoire. Elle a pour objectif d'organiser concrètement l'offre globale de services des CAF (petite enfance, parentalité, logement, accès aux droits, etc.) de manière structurée et priorisée.

Le CTG devient le contrat d'engagement politique entre les collectivités et la CAF. Elle propose également de nouvelles modalités financières remplaçant celle des Contrats Enfance Jeunesse au fur et à mesure de leur renouvellement.

Le CTG actuelle du territoire de la CCALN a été signée en décembre 2021 pour une durée de quatre ans, elle arrivera donc à terme, le 31 décembre 2025.

Elle a été conclue entre la CAF de la Somme, la CCALN et les communes ou regroupements de communes éligibles au bonus territoire (collectivités ou SISCO proposant des équipements financés par la CAF de la Somme), tels que : Mézières-en-Santerre, Hangest-en-Santerre, Moreuil, SISCO du RPI de la Luce, Arvillers, Jumel, Louvrechy, SITE en Val de Noye, Ailly-sur-Noye et Rouvrel (par avenant signé en août 2024).

Afin de procéder au renouvellement de la CTG du territoire, une Conférence des Maires a été organisée le mardi 6 mai 2025, en présence notamment d'une représentante de la CAF de la Somme, permettant la présentation des différentes thématiques du document.

De plus, des réunions ont été organisées entre le 22 mai 2025 et le 04 juin 2025 dans le but d'affiner l'écritures des neuf fiches actions thématiques de la prochaine CTG.

Les fiches actions thématiques sont :

- Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants ;
- Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités périscolaires et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, et l'épanouissement des enfants ;
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- Soutenir les parents dans l'exercice de leur parentalité,
- Optimiser la coopération et l'animation de la vie sociale,
- Formaliser une stratégie d'accès aux droits et services,
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles,
- Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap,
- Favoriser l'innovation et la transition écologique.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver les neuf fiches d'actions thématiques
- D'autoriser le Président à signer la Convention Territoriale Globale de services aux familles 2026-2029 avec la CAF de la Somme;
- D'autoriser le Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Fabien LESIEUR



Le Président
Vincent DAINE

